



Commune de MINORVILLE 54385

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 39 – Renouvellement convention avec le refuge du Mordant

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	10
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :	10
Date de Convocation :	28 septembre 2026
Date d'affichage	28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 octobre à 20h, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe HENNEBERT, Maire.

Etaient présents : Monsieur Philippe HENNEBERT, Madame Isabelle BRISSON, Monsieur Stéphane MOUROT, Madame Astrid MALLICK, Monsieur Stéphane SCHOU, Madame Nathalie MIGLIERINA, Monsieur Jérôme MACQUIN, Madame Sandra COLLIGNON, Monsieur Marc THIRIOT et Madame Virginie DAVID

Etait absent : Monsieur Philippe NICLOUX.

Monsieur Stéphane MOUROT a été désigné secrétaire de séance.

Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a passé avec le Refuge du Mordant une convention pour intervenir au cas où des animaux domestiques errants devraient être mis en fourrière, et que cette convention annuelle arrive à expiration au 31 décembre 2026.

Après en avoir rappelé les termes, celui-ci demande aux conseillers de bien vouloir délibérer ;

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Décide de renouveler à la date du 1^{er} janvier 2027 cette convention
avec le Refuge du Mordant, moyennant une participation HT de
500,00 €.**

Autorise le Maire à signer cette convention.

Ainsi fait et délibéré : les jour, mois et an ci-dessus

Après dépôt en Sous- Préfecture mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire, ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus ;

Et publication ou notification pour extrait conforme.

Le 05/10/2026

Le Maire
Philippe HENNEBERT

